

4 juillet 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 4 juillet 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

102-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

103-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 juin 2023

Compte entreprise à rendement croissant	961 811,68 \$
ET2 Épargne à terme régulière	100 000,00 \$
ET3 Compte avantage entreprise	146 882,90 \$
ET6 Épargne à terme régulière	500 000,00 \$
ET7 Épargne rachetable	410 900,00 \$
TOTAL	2 119 594,58 \$

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2023

TOTAL DES RECETTES	150 819.21 \$
---------------------------	----------------------

104-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 182 540.01 \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	160 707.56 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>21 832.45 \$</u>
	182 540.01 \$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE ET LA RÉFECTION DES TROTTOIRS

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal La Pensée et sur Se@o (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

DESCRIPTION DES OPTIONS : Option A: Trottoir rue Laframboise Option B: Trottoir rue Principale Option C: Pavage 10 ^e rang Est Option D : Pavage rang d'Upton PRIX TOTAL (avec taxes)	
SOUSSIONNAIRES :	
Nom : Eurovia Québec Construction inc.	
Option A : (sans taxes)	99 788.20
Option B: (sans taxes)	65 893.90
Option C: (sans taxes)	90 678.30
Option D : (sans taxes)	87 853.70
PRIX TOTAL (avec taxes)	395 760.17 \$
Nom : Sintra inc.	
Option A: (sans taxes)	106 003.00
Option B: (sans taxes)	59 903.00
Option C: (sans taxes)	96 359.00
Option D: (sans taxes)	94 796.00
PRIX TOTAL (avec taxes)	410 530.88 \$
Nom: Pavage Maska inc.	
Option A: (sans taxes)	104 912.63
Option B:(sans taxes)	63 947.80
Option C: (sans taxes)	106 199.09
Option D: (sans taxes)	102 934.03
PRIX TOTAL (avec taxes)	434 598.09 \$

Considérant qu'aucune décision n'a été prise, il y aura discussion à l'assemblée d'ajournement du 6 juillet prochain.

105-23

RÈGLEMENT NUMÉRO 381-23 CONCERNANT
L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.4 ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relative à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie;

0.5 ATTENDU que l'article 8.1 du Règlement modifiant le règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le règlement autrement que par les programmes officiels ;

0.6 ATTENDU que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

0.7 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé le 5 juin 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECRETE CE QUI SUIT :

1. D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES, L'ITEM SUIVANT :

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : le 5 juin 2023
Adopté : le 4 juillet 2023
Entrée en vigueur : le

106-23

ENGAGEMENT DE M. LUC SAVARIA AU POSTE DE COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Savaria occupe le poste de coordonnateur des travaux publics par intérim depuis le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE M. Savaria possède déjà de l'expérience dans le domaine municipal pour occuper ce poste;

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Savaria soit engagé au poste de coordonnateur des travaux publics.

107-23

DEMANDE DE PAYER LA DÉPENSE DE LOCATION D'UN JEU GONFLABLE LOUÉ POUR L'ACTIVITÉ DU 22 JUIN

Une demande est déposée par M. Pier-Hugo Chagnon pour la contribution de la Municipalité pour la location du jeu gonflable loué lors de la soirée cinéma du 22 juin dernier.

Le montant a été payé par M. Chagnon au montant de 250 \$.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte de déboursier le montant pour la location du jeu. Le chèque sera fait à l'ordre de M. Pier-Hugo Chagnon.

Si une autre contribution est demandée pour une activité, cette demande devra être faite avant la tenue de l'évènement.

108-23

RÉSOLUTION POUR LES MARDIS CHAUDS

Une demande est envoyée à l'organisme PARA (Les productions Artistiques de la Région d'Acton Vale) afin de recevoir M. Tommy Demers et le groupe Eureka comme artistes invités dans le cadre des Mardis Chauds 2023.

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget pour l'évènement qui se tiendra le vendredi 15 septembre 2023 pour un maximum de 1 000 \$, le montant sera réparti de la façon suivante :

le conseil payera le montant de 500 \$ pour les frais des artistes invités;

les frais pour la location de toilettes seront également payés par la Municipalité pour la durée de l'évènement;

l'activité se tiendra à l'extérieur de l'église. Cependant, la location de l'église sera payée par la Municipalité en cas de mauvais temps pour permettre l'évènement à l'intérieur;

un permis de consommation sera demandé par la Municipalité;

deux prises de courant devront être disponibles pour l'électricité à proximité de l'entrée de l'église;

deux bénévoles seront requis pour la tenue du spectacle.

Le spectacle débutera à 19h00 et se terminera à 20h00.

OFFRE DE SERVICES POUR AUDIT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les soumissions ne sont pas disponibles pour l'instant.

ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

L'adhésion à Zone Loisir Montérégie nous offrirait des services additionnels pour notre camp de jour pour apporter de l'aide pour les enfants à besoins particuliers. Le montant annuel est de 75\$.

La décision est reportée ultérieurement.

RAPPORTS

-Dépôt du rapport trimestriel de la planification stratégique

-Kaven Delarosbil pour la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant:

- l'inspection des bacs;
- tournée de l'équipe verte dans les camps de jour;
- vol dans l'écocentre et collecte de RDD de 26 595 kg en mai

-Steeve Langlais pour le CDRN :

- alliance gouvernementale créée;
- subvention obtenue pour les salaires
- AGA de l'OBV Yamaska

-Sylvie Fafard pour la finale du Pôle de l'entrepreneuriat Collectif de l'Est de la Montérégie (PECM) :

M. Alexandre Houle a fait un « pitch » de vente pour le projet de transformation de l'église. Un prix a été gagné pour le projet le plus inspirant de Eco bâtiments qui nous offriront de l'accompagnement;

- le Conseil d'établissement de l'École Saint-Nazaire :

- 20 000 \$ est ajouté au budget 2023-2024;
- la visite des pompiers au service de garde a été très appréciée;
- la demande de subvention pour les modules de jeux a été refusée;

-Rapport de Patrick Salvat concernant l'AGA de l'organisme Loisirs Sports Montérégie qui souhaite ramener les « Jeux du Québec en Montérégie »;

-Rapport de Léo Benoit concernant la nouvelle directrice générale à l'OBV (l'Organisme de bassin versant de la Yamaska);

- concernant le FSPS (Fonds de soutien pour les projets structurants) et la demande de la Municipalité qui est acceptée pour un montant d'environ 32 000\$;
- concernant la Douce Couvée, le ministère de la famille a donné son accord pour étudier notre projet.

109-23

OFFRE DE SERVICE DE CAUCA POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT 9-1-1 ET CONVENTION INCENDIE

Une offre de services est reçue de Cauca pour la prise d'appel 9-1-1 et celui pour la répartition au montant de 1 128.96 \$, taxes en sus, échelonnée de 2024 à 2029.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Cauca tel que proposé sur leur offre de services.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre, « L'Équipe verte de la Régie : Sensibiliser pour mieux trier et recycler! »;
- courriel du ministère des Transports et de la Mobilité Durable concernant un certain retard dans l'exécution des opérations de balayage des rues;
- lettre du Ministère de la Sécurité publique concernant les feux de forêt et l'évacuation de plusieurs municipalités;
- concours de pitch pour le projet le plus inspirant par le Pôle de l'Entrepreneuriat Collectif de l'Est de la Montérégie;
- documents concernant la rencontre échange : intégration des enfants à besoins particuliers en camp de jour régulier dans la MRC d'Acton;
- courriel de la Caisse de la Vallée d'Acton concernant la demande de partenariat pour le Camp de Jour 2023;
- courriel de la Caisse de la Vallée d'Acton concernant la demande de contribution pour la fresque;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet le congrès 2023, du 28 au 30 septembre;
- attestation de M. Steeve Langlais, conseiller municipal, ayant participé à la formation sur le comportement éthique;
- publipostage de juin 2023;
- magazine Quorum, juin 2023, volume 48, numéro 2.

VARIA

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

110-23

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers à 20h50 que la séance soit ajournée au 6 juillet 2023.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière